

Module 1.2

Séminaire responsable de l'administration des ventes export (mode expert)

Durée : 5 journées (soit 35 heures)

Variante du module 1.1 « Bien gérer l'administration des ventes export » destinée aux assistant(es) export, ce séminaire s'adresse aux cadres export chargés(es) de superviser le service ADV.

Public

Toute personne ayant une expérience à l'exportation ou une bonne culture générale acquise en stage, école de commerce international

Prérequis

Aucun

Objectifs

- 1/ S'assurer de ses propres capacités techniques, administratives et commerciales pour embrasser la fonction
- 2/ Savoir mettre en place les procédures de contrôle des performances du service ADV export
- 3/ Mieux diriger et communiquer avec son équipe en charge des dossiers export

Finalité

- 1/ Optimiser les circuits propres à la gestion des commandes export
- 2/ Par la valeur ajoutée du service ADV export, contribuer à l'image de marque de son entreprise

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11780445678 auprès du préfet de Région d'Ile-de France

Siret : 399 520 386 00059 – Code APE : 85.59A

Formation-Export
4, square Boileau
Auteuil
78150 Le Chesnay Rocquencourt

Tel : (33) 9 67 47 14 18 (coût d'une communication locale)
Email : info@formation-export.com
Site internet : www.formation-export.com

3/ Rentabiliser le budget alloué au service ADV export et par là même :

4/ Participer pleinement au compte de résultat de son entreprise

PROGRAMME

1. La fonction Responsable ADV export dans l'entreprise

- Définition de la fonction responsable de service ADV export : tenants et aboutissants, cahier des charges, objectifs
- Position de l'ADV dans l'organigramme
- Responsabilité, position cadre manager d'équipe
- Etudes et perspectives du métier
- Offres d'emploi et salaires : comment se vendre

2. Capacité du resp. ADV export à assurer le circuit et la qualité documentaires associé aux flux physiques de marchandises

- Passage en revue des CGV et des documents commerciaux formatés à l'environnement international (norme ISO 64-22)
- Présentation de modèles de documents d'accompagnement des marchandises permettant d'accéder aux avantages de la dématérialisation (EDI) dans le cadre du programme OEA (opérateur économique agréé)
 - ✓ Facture, proforma, bon de commande, liste de colisage, accusé de réception de commande, bordereau de livraison
 - ✓ Présentation de la norme iso 64-22 et layout key
 - ✓ Documents papier et électroniques négociables et non-négociables : titres de transport, certificat d'assurance, certificat d'inspection, traite...
 - ✓ Certificats sanitaires et phytosanitaires
 - ✓ Justificatifs d'origine des marchandises
 - ✓ Carnet ATA

3. Capacité du resp. ADV export à accomplir ou faire accomplir les formalités douanières ad hoc rapport produit/pays

- ✓ Relations avec les pays tiers
- ✓ Relations avec les pays membres de l'UE
- ✓ Relations avec les pays de l'AELE
- ✓ Relation avec la GB dans le cadre du Brexit

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11780445678 auprès du préfet de Région d'Ile-de France

Siret : 399 520 386 00059 – Code APE : 85.59A

- ✓ Relation avec les pays ayant négocié avec l'UE des accords préférentiels liés à l'origine des marchandises
- ✓ Le statut d'exportateur agréé
- ✓ Présentation du CDU (code des douanes de l'UE)
- ✓ Avantages et inconvénients du statut OEA (Opérateur Economique Agréé)
- ✓ Les règles à respecter en matière d'exonération de TVA et les justificatifs à conserver
- ✓ La question de la liquidation douanière
- ✓ La surveillance du statut douanier et fiscal des marchandises : code douanier, origine et valeur en douane
- ✓ Savoir solliciter les régimes douaniers de droit commun et les régimes de politique industrielle : transit, perfectionnement actif/passif, régime 42.00, entrepôt sous douane, PDD, PDU, PDUIC, consignation, échantillons, retours...
- ✓ Savoir donner et contrôler les instructions de dédouanement
- ✓ La responsabilité du déclarant en douane
- ✓ Connaître les principes de base de la déclaration en douane sous DELTA, DEB et DES
- ✓ Savoir utiliser les procédures simplifiées sous SOPRANO (RTC-RCO-REX...)
- ✓ Savoir exercer un recours en cas de litige avec la douane ou son représentant

4. Capacité du resp. ADV export à appliquer correctement règles Incoterms ICC® 2020

- Rappel définitions et analyse des 11 sigles.
- Rappel des obligations commerciales, administratives et logistiques.
- La question du transfert des risques associée à la notion de livraison et preuve de livraison
- La question du transfert des frais associée au prix de vente, à la facturation et à la valeur en douane
- La question des marchandises voyageant par conteneurs maritimes complets et groupage (FCL/LCL)
- Savoir utiliser les variantes à bon escient
- Tenir compte des cas particuliers (FOB made in USA, Liner Terms)
- Les incidences sur le transport, l'assurance et le paiement, principalement en cas de crédit documentaire

5. Capacité du resp. ADV export à mettre en place une politique de gestion du transport international

- Savoir choisir ses transporteurs : Qui sont-ils ? A qui faire appel ? Transitaires, commissionnaires, agent de fret ? Comment les mettre en concurrence ?

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11780445678 auprès du préfet de Région d'Ile-de France

Siret : 399 520 386 00059 – Code APE : 85.59A

- Connaître les conventions internationales relatives à la responsabilité des transporteurs, les cas d'exonération de responsabilité, les indemnités prévues au contrat de transport
- Adopter une procédure unique de communication et d'instructions aux transporteurs
- Savoir gérer les réserves
- Exemples de modalités de transport adaptés à vos besoins : terrestre, maritime, aérien, combiné, multimodal, conteneurs FCL.LCL
- Surveiller le coût du transport : Quelques ratios.
- Les principes de base de la taxation maritime, aérienne et routière : savoir lire un devis de transport et contrôler la facture de transport
- L'assurance transport : police flottante ou tiers-chargeur ? Garanties souscrites ? Etendue ? Exclusions, valeur assurée ? Dates « butoir » ? Savoir présenter le dossier CLAIM
- Les litiges et les réclamations : comment les gérer.

6. Capacité du resp. ADV export à mettre en place une procédure de gestion et de contrôle des moyens de paiement

- Rappel du fonctionnement de la remise documentaire
- Rappel du fonctionnement du crédit documentaire et ses variantes (red clause, adossé, transférable)
- Rappel du fonctionnement de la lettre de crédit standby
- Modèle de fiche de contrôle des instructions bancaires

7. Capacité du resp. ADV export à élaborer et analyser des tableaux de bord

- Les indicateurs de mesure
- Les ratios de gestion
- Modèles de tableaux de bord ADV
- Savoir en tirer les enseignements et émettre des propositions

Le plus du stage : Cas pratiques : Pénalités de retard, offre commerciale USA, gestion d'une commande export couverte par un credoc + procédure de vérification, tableaux de bord

Renseignements et inscriptions : inscriptions@formation-export.com

Accessibilité handicap : contactez notre référent info@formation-export.com

Tel : 09 67 47 14 18 (non surtaxé)

Prochaines sessions : [cliquez ici](#)

Tarifs : [cliquez ici](#)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11780445678 auprès du préfet de Région d'Ile-de France

Siret : 399 520 386 00059 – Code APE : 85.59A



Programme élaboré et formaté par FORMATION-EXPORT © Tous droits de diffusion et de reproduction strictement interdits

REVU
16:03, 02/07/24

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11780445678 auprès du préfet de Région d'Ile-de France

Siret : 399 520 386 00059 – Code APE : 85.59A

Formation-Export

4, square Boileau
Auteuil
78150 Le Chesnay Rocquencourt

Tel : (33) 9 67 47 14 18 (coût d'une communication locale)

Email : info@formation-export.com

Site internet : www.formation-export.com